



MAYOTTE



DDSP J'OSS TOUT! MAYOTTE

A la veille de son départ pour les Antilles, quelle empreinte laissera t-il à Mayotte ?

- ➡ A-t-il eu de la considération pour les effectifs mahorais ?
- ➡ Ne les a-t-il pas infantilisés en obligeant les équipages à demander l'autorisation par radio pour se rendre au service afin d'assouvir un besoin naturel ?
- ➡ N'a-t-il pas revu les notations à la baisse dès son arrivée car estimant que son prédécesseur était trop généreux ?
- ➡ N'a-t-il pas eu un désintérêt pour des nouvelles brigades comme la brigade canine ou la CDI ?
- ➡ N'a-t-il pas abusé des restrictions de congés et des rappels ?
- ➡ N'a-t-il pas laissé un parc automobile déplorable ?
- ➡ N'a-t-il pas imposé une visite médicale chez un médecin non conventionné pour faire reprendre le travail aux effectifs en CMO ou en BS ?
- ➡ N'a-t-il pas fait preuve de manque de discernement en ne prenant pas en compte des alertes répétées (y compris médicales) prescrivant un aménagement sans port d'arme d'un fonctionnaire de police dans une forte détresse psychologique, dont on connaît les conséquences dramatiques ?
- ➡ A-t-il respecté la circulaire d'avancement ? Le principe étant qu'à mérite égal, l'ancienneté détenue dans l'examen professionnel est le critère à privilégier ?
- ➡ Ne tente-t-il pas de sanctionner un collègue de la BAC qui n'a fait que corroborer les écrits d'autres fonctionnaires de son service ?
- ➡ A-t-il respecté la charte du dialogue social ?

Face à toutes ces questions, non exhaustives, dont nos collègues connaissent malheureusement les réponses, l'UNSA Police saisit la DCSP.

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**